



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Féminines

Réunion en visio-conférence du jeudi 4 novembre 2021

Président : M. Anthony ARCHIMBAUD.

*Présents : Mmes Nicole CONSTANCIAS, Annick JOUVE, Nathalie PELIN
MM. Serge GOURDAIN, Eric GRAU, Jacques ISSARTEL, Vincent JACUZZI
Excusée : Mme Céline PORTELATINE*

Assiste : M. Yves BEGON

M. Tony ARCHIMBAUD ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux Membres de la Commission Régionale Sportive Féminines dont la candidature a été validée par le Conseil de Ligue du 25 octobre 2021.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Il les remercie d'avoir accepté de participer aux travaux de la Commission et de contribuer ainsi à un meilleur maillage de la représentation du territoire de la Ligue. Cette réunion a pour principale finalité de mieux se connaître.

Il poursuit en abordant la question du fonctionnement de la Commission.

Il précise que la plupart des réunions de la Commission se tiendront en visio-conférence mais souhaite toutefois pouvoir organiser dans la saison deux réunions en présentiel sur un site central.

Il rappelle que la principale mission incombant à la Commission est la gestion des championnats régionaux féminins (R1 F, R2 F et U18 F). A celle-ci s'ajoute le suivi des obligations réglementaires imposées aux équipes.

CHAMPIONNATS REGIONAUX FEMININS

La Commission dresse un bilan sur le déroulement actuel des championnats régionaux féminins

SENIORS F :

*** R1 F :**

2 poules à 12 équipes chacune

Poule A : 1^{er} forfait de GOAL FEMININES CHAZAY (en date du 24/10/2021)

Poule B : Déroulement normal

*** R2 F :**

3 poules de 10

Poule A : Forfait général du F.A. LE CENDRE (en date du 13/09/2021)

1^{er} forfait du CUSSET S.C.A. (du 12/09/2021)

Poule B : Forfait général d'ESSOR BRESSE SAONE (en date du 01/09/2021)

Poule C : Déroulement normal

U18 F :

*** U18 R1F**

1 Poule unique à 11 clubs

Déroulement normal

*** U18 R2F**

2 poules de 12 équipes chacune

Poule A : Forfait général de BORDS DE SAONE (en date du 08/09/2021)

Forfait général du F.C. SAINT ETIENNE (en date du 07/09/2021)

Poule B : Forfait général de l'A.S. SILLINGY (en date du 18/08/2021)

1^{er} forfait du Gpt ARTAS-CHARENTONNAY-NORD DAUPHINE (du 10/10/2021)

COMMISSION REGIONALE DE REFORME ET SUIVI DES CHAMPIONNATS

La prochaine réunion de la Commission Régionale de Réforme et Suivi des championnats se tiendra le 08 novembre 2021. Lors de celle-ci, elle arrêtera le projet des effectifs cibles (en nombre de poules et en nombre d'équipes par poule) pour les différents championnats régionaux notamment pour les catégories féminines.

Ce projet devra être complété par les tableaux des accessions et relégations, établis par les Commissions sportives afin d'être soumis à l'approbation du Conseil de Ligue du 16 novembre 2021.

MESURES SANITAIRES S'APPLIQUANT AUX COMPETITIONS

La Commission invite les clubs à consulter régulièrement le site internet de la Ligue pour se tenir informés des dispositions récentes arrêtées dans le cadre du protocole sanitaire des compétitions et pour les mettre en application.

REFERENT COVID :

Chaque club désigne un « référent Covid ». Il est conseillé d'avoir une « équipe Covid » dont les missions principales seront de :

- Coordonner la mise en œuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel.
- Informer et sensibiliser les joueurs et le personnel encadrant aux mesures sanitaires contre la propagation du virus pour l'organisation des rencontres.
- **Vérifier les Pass sanitaires pour tous les licenciés accédant au stade à partir du moment où ce dernier a fait l'objet d'un classement ERP.**

COURRIERS DES CLUBS

- **CLERMONT FOOT 63 et l'E.S. MEYTHET:**

Afin de disputer leurs rencontres (aller et retour) du championnat U18 F R1 à Tola-Vologe

Match aller le 04 décembre 2021 : E.S. MEYTHET / CLERMONT FOOT 63

Match retour le 08 mai 2022 : CLERMONT FOOT 63 / E.S. MYTHET

DOSSIER : FORFAIT

R1 F – Poule A :

Match n° 23431.1 du 24/10/2021

La Commission enregistre le forfait annoncé de **GOAL FEMININES CHAZAY** et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse (CLERMONT FOOT 63) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

AMENDE

Forfait

SENIORS – R1 Poule A

* GOAL FEMININES CHAZAY (560780) – le club est amendé de la somme de 200€ pour le forfait annoncé au match n° 23431.1 du 24/10/2021.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans le respect des dispositions fixées à l'article 190 des R.G. de la F.F.F.

QUESTIONS DIVERSES

* M. ISSARTEL évoque les difficultés rencontrées pour faire respecter les normes vestimentaires s'imposant notamment aux très jeunes joueuses.

* Mme PELIN exprime le désir d'éviter, dans la mesure du possible, de programmer des réunions le jeudi en raison d'un autre engagement.

* M. GRAU sollicite des précisions concernant le suivi des reports et horaires des matchs.

Yves BEGON,

Président du Pôle Compétitions

Anthony ARCHIMBAUD,

Président de la Commission